



Compte rendu CGT CSEC du 20 mai 2022

La séance a débuté en présence du PDG M.Francou, venu exposer aux élus du CSEC les raisons économiques, financières et stratégiques qui justifient selon lui la mise en place des 4 projets suivant :

- 1. Le transfert de l'activité de SNPE vers Eurenco SA*
- 2. L'évolution de la structure économique d'Eurenco SA*
- 3. La fusion absorption de Manuco SA par Eurenco SA*
- 4. L'évolution de l'organisation hiérarchique d'Eurenco SA*

Concernant le transfert de l'activité de SNPE et le rattachement de ses salariés au site Eurenco de Sorgues, l'expertise sera prise en charge par le CSE de Sorgues (à voir dans le prochain CR du CSE de Sorgues).

Concernant l'évolution de la structure économique d'Eurenco SA, les membres du CSEC rendront leurs avis sans faire appel à un cabinet d'expertise.

Concernant Manuco SA, la situation financière et la nécessité de sécuriser l'approvisionnement en nitrocellulose énergétique d'Eurenco seraient les raisons de l'absorption/fusion de Manuco. Sur proposition du secrétaire du CSEC, les élus ont décidé à l'unanimité de désigner le cabinet d'expertise LEGRAND afin de se faire aider en vue de la consultation du CSEC.

Concernant l'évolution de l'organisation hiérarchique au sein d'Eurenco SA, le PDG la justifie en exprimant sa volonté et les besoins d'amélioration de la communication interne et des informations ascendantes et descendantes au sein des équipes d'Eurenco. Sur ce point de l'ordre du jour, sur proposition du secrétaire du CSEC, les élus ont désigné à l'unanimité le cabinet AMETIST CONSEIL afin de se faire aider en vue de la consultation en CSEC.

La date cible pour la mise en place de ces projets est fixée au 1^{er} octobre 2022.

A Bergerac, le 20 mai 2022

dscgteurenco@gmail.com www.facebook.com/cgteurenco